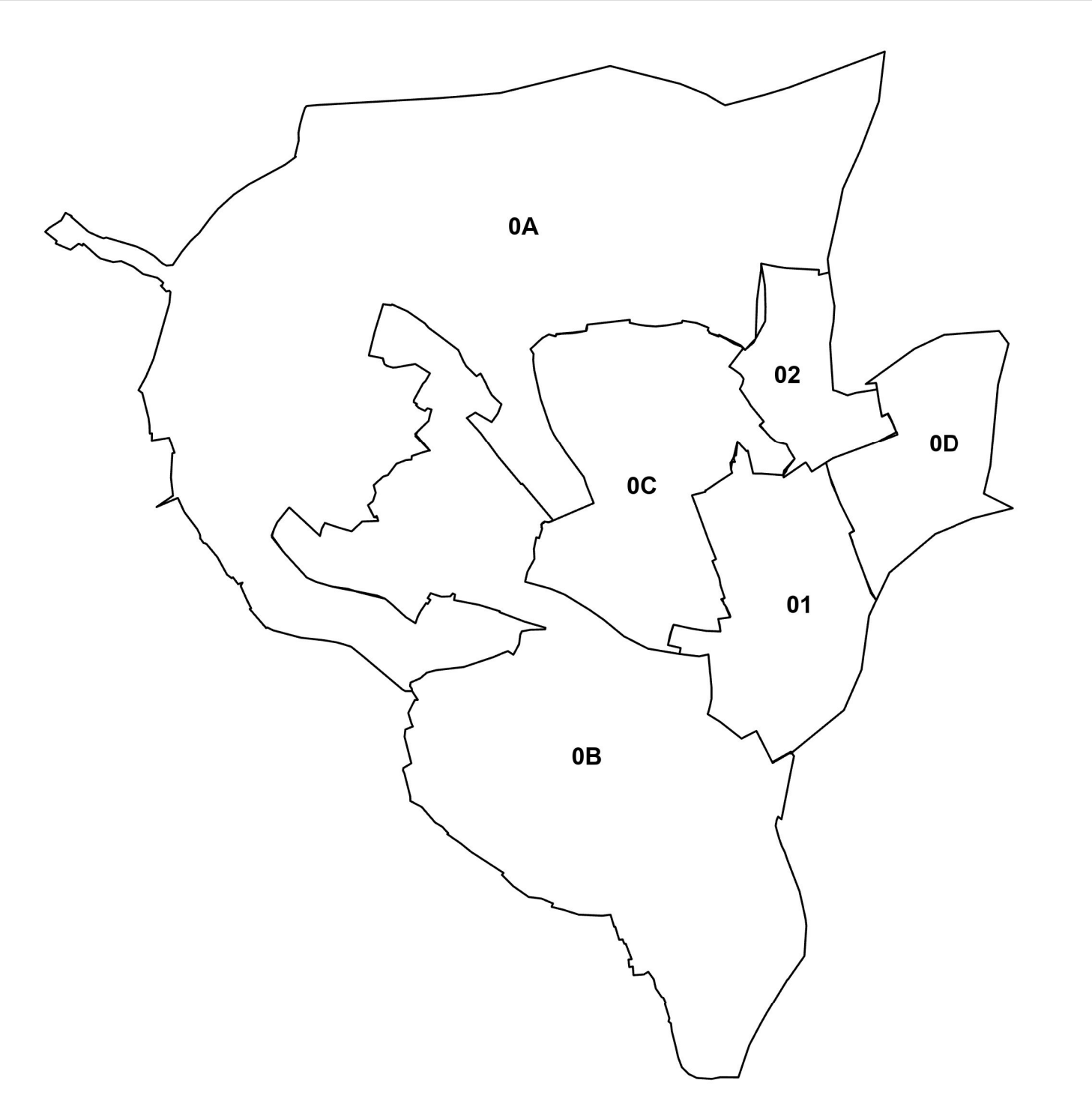


Accusé de réception en préfecture
 le 04/04/2020 à 10h02:00
 Date de réception en préfecture : 04/04/2020



LEGENDE

- Limite de zone communale
- Limite de zone
- Eléments végétaux - Eléments du paysage à protéger au titre de l'art. L151-23 du code de l'urbanisme
- ▲▲▲ Alignement des façades
- - - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés		
N°	Vocation	Bénéficiaire
PUB1	Création d'une placette de retournement rue de la Fontaine (5 à 18 m de large)	Commune de Puberg
PUB2	Création d'un chemin piéton entre la rue des Vergers et la rue Principale (3 m de large)	Commune de Puberg

maître d'ouvrage : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HANAU LA PETITE PIERRE

PLUi du Pays de La Petite Pierre

REGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de PUBERG

PLUi approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 06/02/2020.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du

A Bouxwiller, le
 M. Patrick MICHEL, le Président